



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023**

**Membres en exercice : 42**

**Présents : 28**

**Votants : 37**

**Date convocation : 6 avril 2023**

**Date d'affichage : 6 avril 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le douze avril,**

**Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 20h30, s'est réuni à Luzarches, en séance publique  
sous la présidence de Patrice Robin.**

**Étaient présents** : (28) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPEFELD, Sylvie LOMBARDI, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir** : (9) Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jacques ALATI, Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN donne pouvoir à Jean-Noël DUCLOS, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel ZEPPEFELD, Éric RICHARD donne pouvoir à Cyril DIARRA, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN donne pouvoir à Valérie LECOMTE.

**Absents** : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

**Secrétaire de séance** : Jean-Marie BONTEMPS

|            |  |
|------------|--|
| N°2023/040 | <b>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023<br/>AU BUDGET ANNEXE TOURISME</b> |
|------------|--|

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* le Code du tourisme,

*Vu* les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 3-article 9- « I-2.3 » portant sur la compétence obligatoire « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » avec la volonté d'intégrer le tourisme dans sa stratégie de développement économique,

*Vu* l'avis favorable de la Commission Tourisme date du 17 mars 2023,

*Vu* l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de gestion en date du 21 mars 2023,

*Vu* l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 3 avril 2023,

*Vu* le rapport de Claude KRIEGUER, 1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'administration générale, des finances et du contrôle de gestion,

**Considérant** la compétence obligatoire de promotion touristique du territoire y compris au moyen d'offices de tourisme et de bureaux d'information touristiques communautaires,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VERSE** une subvention aux associations suivantes pour l'année 2023 au budget C3PF :

- L'association Office de tourisme communautaire : 125 000 €
- L'association « Saint Martin Histoire Patrimoine Territoire » : 2 000 €
- L'association Anim'Asnières – Royaumont pour l'organisation de la médiévale 2023 à Asnières-sur-Oise : 8 000€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin